

DÉCLARATION LIMINAIRE

CTM du 27 mai 2021

Une ambiance de fin du monde !...

Madame la secrétaire générale, mesdames et messieurs, chers camarades,

Dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité : depuis quelques mois, les théories de l'effondrement enflamment le débat public.

Impliqué au cœur de ces thématiques, notre pôle ministériel innove en s'appliquant à lui-même la théorie de la collapsologie et vous en êtes le maître d'œuvre ! Dans une approche pluridisciplinaire, nous vivons effectivement l'effondrement de notre pôle ministériel tel qu'on le connaît, quand c'est le service public qu'il nous faut reconstruire.

Explications !

La revue des missions engagée il y a maintenant six mois, pour soi-disant tenter d'enrayer la baisse continue des moyens se révèle être en fait un accélérateur des réformes destructrices de notre pôle ministériel.

Là où il faut reconstituer des effectifs pour compenser plus de dix ans de baisse continue, pour s'engager volontairement dans la transition écologique et contribuer à la justice sociale, le cabinet nous explique que dans le meilleur des cas, vous n'aspirez qu'à maintenir les effectifs. Interrogée lors d'un déplacement au parc national de Port Cros, la secrétaire d'Etat Bérengère Abba nous explique que la solution est dans le recours massif aux services civiques. C'est avoir bien peu d'estime dans la qualification des agent.es des parcs nationaux, dans leur professionnalisme. Considérez-vous que la préservation de la biodiversité n'est qu'un hobby pour écolo lunatique ou voulez-vous rétablir l'esclavage ?

Au fait, vous vous souvenez de notre questionnement sur les annonces de création de 40 ETP dans les parcs marins et nationaux et la réalité du mécano ? Vous vous souvenez nous avoir promis une réponse sous huitaine ? C'était lors du dernier CTM, en mars. Il y a plus de 2 mois et nous attendons toujours votre réponse malgré plusieurs relances. Y aurait-il des républiques autonomes au sein de l'administration centrale ?... Nous attendons ici et maintenant une réponse !

Mais foin des effectifs, quid des organisations ?

Telle une épée de Damoclès, le projet de loi 4D va entamer son parcours parlementaire. Sans rentrer dans le détail, et nous attendons l'organisation du débat en CTM que vous nous avez promis, ce texte porte un coup à une vision durable et globale des transports et des déplacements, à la possibilité d'une cohérence des politiques du logement et affaiblit les normes environnementales en autorisant toutes sortes de dérogations.

Quid de la revue des missions ? Où en sont les processus engagés sur le périmètre de la DGALN ? A quand un échange sur les moyens sur lequel vous vous êtes également engagée ? Un rapide coup d'œil sur le document positionnant le chantier sur les fonctions support montre votre souhait d'anticiper certaines mesures de la loi 4D. Vous nous aviez pourtant affirmé le contraire, quand on dénonçait la mutualisation en cours dans les agences de l'eau !...

On a bien compris maintenant qu'en amont de toute réflexion, il y avait une annonce tonitruante :

- Transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB, la veille d'une discussion sur la revue des missions biodiversité. On voit que la filière s'organise avec la production de la version définitive de l'organisation de la préfiguration instituant des groupes de travail thématiques et définissant unilatéralement les modalités du dialogue social. Le processus de transfert des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL à l'OFB se veut transparent ; il ne l'est pas encore ! A quand la mise en place du comité de suivi ? A quand une première réunion. Assez de promesse, juste une date ! Certains éléments de discussion ne peuvent se satisfaire d'un examen en groupe métier !

Par exemple, vous nous avez présenté le transfert comme la meilleure solution pour mettre à l'abri le devenir des laboratoires. Mais vous parlez d'une garantie de maintien des effectifs de 2 ans ! Vous voulez qu'on vous parle de notre expérience à ce sujet ? De ce qui se passe la 3ème année et au-delà ?

- Fermeture de l'ENTE, en amont de toute réflexion globale sur l'avenir des écoles. Nous nous sommes collectivement exprimés en début de CTM et nous n'y reviendrons pas !

On a bien compris aussi que l'accompagnement des agents restait la dernière roue de la charrette. L'arrêté restructuration des DREAL est enfin paru, avec des mois de retard sur des réorganisations, dans un contexte de chantier permanent. Aujourd'hui encore, nous examinons la réorganisation des services de prévision des crues, dossier quasi inchangé depuis le 16 mars 2020 ! Et pourtant, le contexte a changé, après plus d'un an de travail à distance contraint dans le cadre de la crise épidémique.

La restructuration du DCS est à l'ordre du jour ... contraint et forcé ? Vous nous proposez d'acter l'extension du champ de compétences des instances ministérielles pour tenir compte de la création du ministère de la mer. A quand la création d'un comité technique de réseau « Mer » ? Il aurait pourtant eu toute son utilité sur 2 dossiers du jour !

Baisse des moyens, violence et brutalité des réorganisations incessantes, quid des personnels, de leurs représentants et du dialogue social ?

Nous avons pris connaissance ces derniers jours des mesures catégorielles 2021. 2,7 milliards d'euros de masse salariale, soit 1,6 milliards d'euros hors pension telle est la masse salariale affichée au programme 217. La couverture de l'inflation (1,1% en 2019) c'est 17,5 millions d'euros. Ainsi l'enveloppe accordée par Bercy de 7,2 millions auxquels on peut ajouter 3,4 millions de mesures obligatoires est bien loin de compenser l'inflation. En l'absence de mesures générales sur les salaires dans la fonction publique c'est en moyenne une nouvelle baisse importante de pouvoir d'achat pour les agents de nos ministères ! Surement le moyen de les remercier pour avoir fait front pendant la crise sanitaire.

Quant à l'utilisation de cette enveloppe, le refus obstiné de donner aux représentants des personnels une vision globale et chiffrée de son utilisation rend toute discussion bien vaine !

Concernant sa répartition pour les corps soumis au RIFSEEP, nous attendons que la ministre nous confirme – ou pas - le choix politique d'accentuer l'individualisation des rémunérations et de mettre ainsi les personnels en concurrence.

Nous aurions aimé lui poser directement la question. D'ailleurs, madame Pompili ne nous avait-elle pas dit vouloir venir ou être représentée par son cabinet dans tous les CTM ou presque ? L'en aurait-on dissuadé ?...

Nos collègues OPA attendent aussi :

- la note de gestion qui garantirait une hausse de la prime de rendement en 2021 de 1 %, pour tous, pâle augmentation dont on peut craindre que, malgré vos dires, elle ne soit soumise à modulation, selon les services ;
- La transposition de la nouvelle grille des OPA dans les corps de la territoriale, pour ceux qui suivront le réseau routier dans les collectivités locales ;
- la fonctionnarisation qui serait redevenue possible au bout du bout du chemin.

En attendant vous tentez de modifier le décret de création des OPA qui sans recrutement possible seront sans avenir. Encore un dossier qui sent l'enterrement de première.

Lorsqu'elle nous a transmis l'agenda social 2020-2022, la ministre nous déclarait, je cite :

« Cet agenda social a pour ambition aussi d'améliorer concrètement la vie au travail des agents de notre ministère ».

Vous y croyez ? Parce que la réalité est malheureusement toute autre, résultat de cette mise en chantier permanente, de la brutalité des méthodes, de la tension sur les équipes des baisses de moyens et des réorganisations. Le bruit de fond des risques psycho sociaux s'accroît et nul n'y échappe, pas même les représentants des personnels. Des ambiances délétères, comme à la Dreal Grand Est à Metz, des tentatives incessantes de rogner sur les droits syndicaux, voire du harcèlement, de l'épuisement professionnel, voire des burn out.

Le dialogue social ressemble de plus en plus à une chimère.

Petite note d'espoir : la sortie du tunnel épidémique. Quand le CTM va-t-il être saisi des perspectives de sortie de crise, du calendrier et des modalités de retour sur site ? Ou la crise est-elle à ce point rentrée dans nos mœurs que vous considérez qu'il n'y a plus rien d'exceptionnel à discuter concernant le retour à une organisation dite « normale » ?

Pour tenir compte de l'expérience sans précédent du travail à distance pendant la crise épidémique, la Fonction publique a engagé une négociation d'un accord sur le télétravail. Nous avons abordé ce sujet au sein de notre pôle ministériel par une première réunion en novembre 2020. A quel moment nous engageons nous, nous aussi, dans une négociation pour notre pôle ministériel ?

Pour finir, dans le cadre du calendrier du déconfinement annoncé par le 1er ministre et vue la circulaire relative au télétravail dans la fonction publique d'Etat du 26 mai - hier, nous exigeons que le prochain CTM prévu début juillet, se tienne en présentiel, sans restriction de présence et en pleine sécurité sanitaire. Donnez-vous en les moyens !

Merci pour votre attention.